

**DÉCISION SUR L'ATTRIBUTION DE L'INSTITUT DE L'UNIVERSITÉ
PANAFRICAINNE SUR LES SCIENCES DE L'EAU ET DE L'ÉNERGIE
Y COMPRIS LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

La Conférence,

1. **RAPPELLE** la Décision de la Conférence Assembly/AU/Dec.290 (XV) portant création de l'Université panafricaine et invitant la région Afrique du Nord à désigner le pays devant abriter l'Institut sur les sciences de l'Eau et de l'Énergie y compris les changements climatiques de ladite Université ;
2. **DÉCIDE**, sur la base de l'accord conclu entre les pays de la région Afrique du Nord, d'attribuer l'Institut sur les sciences de l'Eau et de l'Énergie y compris les changements climatiques de l'Université panafricaine à l'Algérie ;
3. **FÉLICITE** l'Algérie d'avoir accepté d'accueillir cet institut de l'Université panafricaine ;
4. **DEMANDE** à la Commission, en collaboration avec le Gouvernement algérien, de prendre toutes les dispositions pour assurer la mise en place de cet institut.



Decision on the Allocation of the Pan African University Institute on Water and Energy Science, Including Climate Change

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/1278>

Downloaded from African Union Common Repository